

# la tribune des travaux publics

TRIBUNE N° 1.202  
137<sup>e</sup> année - JUIN 2006

Editorial par Pascal PAVAGEAU, Secrétaire Général

## sommaire

- 1 Edito
- 5 Motions
- 10 Statut 2006
- 12 ISS
- 15 Décentralisation
- 20 Gestion
- 24 Brèves
- 22 Promotions 2007
- 28 Retraites
- 31 Relevé de décisions
- 40 En direct de la CAP
- 45 Ils nous ont quittés  
*C comme Caroline*
- 46 Nos adhérents  
*ont du talent*

## Audit "Copé" sur le RST, réforme statutaire des ITPE, ENTPE : Les raisons de la colère

### **Cher(e) camarade,**

Lors de sa réunion des 13 et 14 avril 2006 à l'ENTPE, la commission exécutive a interpellé le Ministre sur l'audit "Copé" consacré au RST, par la motion « pour un avenir » et a décidé de se réunir régulièrement en cellule de crise.

Devant le silence de plus en plus assourdissant du ministre, la commission exécutive s'est imposée au cabinet le 10 mai 2006 et a su obtenir d'une part qu'un point spécifique sur les audits "Copé" au MTETM soit porté au débat du CTPM du 11 mai 2006 et d'autre part qu'une délégation du SNITPECT soit reçue sans délai au cabinet en présence du secrétaire général du ministère et de la DRAST le lundi 15 mai 2006 (voir « Lettre du SG n° 230 » sur [www.snitpect.fr](http://www.snitpect.fr)).

A ce silence, c'est l'embarras de tous les représentants du ministère qui a succédé, lors du CTPM, durant notre entretien au cabinet, puis lors d'autres réunions que nous avons pu obtenir sur l'avenir du RST. Les arguments pour tenter de justifier cet audit sont et demeurent inexistant, **tout simplement parce qu'ils sont invouables !**

La brutalité avérée de la méthode, la jurisprudence des décisions du gouvernement sur l'audit relatif aux services des bases aériennes (annonce par le ministre Copé de la suppression des SSBA-SE et SSBA-SO, encore une fois sans que le ministre ne s'exprime et contrairement aux annonces préalables de son cabinet), la nature même des sujets traités par celui sur le RST, l'annonce de certaines DAC que les conclusions de cet audit sont déjà écrites et que leurs conséquences sur l'ingénierie publique sont déjà connues (avec une nouvelle fois une volonté de restreindre le rôle de l'ingénierie, d'en réduire les moyens d'action et les effectifs, surtout dans le RST, d'empêcher la mise en œuvre du partenariat), démontrent que cet audit ne peut qu'aboutir à une nouvelle baisse en terme d'interventions et de missions du MTETM.

ORGANE DU SYNDICAT NATIONAL  
DES INGENIEURS DES TRAVAUX PUBLICS  
DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES FORCE OUVRIERE

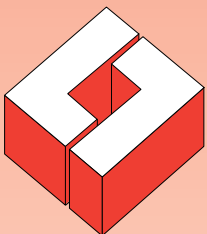
11, RUE MESLAY - 75003 PARIS

Tél. 01 42 72 45 24

Fax 01 42 72 05 67

E-mail: [snitpect@snitpect.fr](mailto:snitpect@snitpect.fr)

<http://www.snitpect.fr>



Directeur de la publication :  
Pascal PAVAGEAU  
Commission paritaire  
n° 1109 S 06818  
Périodicité : trimestrielle  
Imprimerie : A3 77  
06 26 84 14 51

SUITE PAGE 2 →

Qui peut croire qu'un audit externe sur un sujet aussi complexe, mené à la hussarde en un mois à peine, permettrait « d'y voir plus clair sur les champs d'intervention des services du RST » et de construire une argumentation sérieuse en matière de budgétisation pour le fonctionnement des CETE ? Certainement pas les ingénieurs des TPE ni l'ensemble des agents du RST et du MTETM, qui ne peuvent assister sans réagir au travail de sape de ce RST fondateur du ministère technique de l'Équipement.

Nous ne pouvons accepter **cette mascarade** aux effets clairement pervers et déjà connus. C'est bien une véritable concertation qui s'impose pour bâtir enfin **la stratégie du RST**, en partenariat avec les collectivités, stratégie pourtant déjà promise par le ministre pour janvier 2006 lors des journées du RST en septembre 2005 : journées que nous ne voulons pas voir être les dernières comme ce fut le cas pour le Conseil Central des CETE de 2004, que nos interlocuteurs s'engagent, enfin, à relancer suite à nos demandes répétées !

Mais le Conseil Central des CETE ne saurait être plus qu'il n'est vraiment : un outil, un moyen de concertation, une aide au pilotage. La stratégie qu'il doit servir est toujours inconnue. Ce n'est pas d'une nouvelle réunion de ce Conseil dont le RST a besoin en priorité, mais de l'expression par le Ministre d'une politique ambitieuse et porteuse d'avenir et de moyens pour tous les services (CETE, Labos, STC).

Quant au fond du discours qui nous est tenu depuis un an en matière d'ouverture du pilotage du RST aux collectivités territoriales, le ministère en reste à des déclarations de principes et attend que l'expression provienne des dites collectivités.

Et lorsque le ministère accepte enfin d'aborder l'ouverture aux collectivités locales et aux autres partenaires, il le fait sans même imaginer de recueillir l'expression de leurs besoins... y compris lorsque certains de ces partenaires sont des établissements publics de l'État comme le LCPC, l'INRETS ou encore le CSTB. À défaut de se donner les moyens de recenser les besoins et d'ouvrir l'accès du RST aux collectivités afin de leur permettre de se structurer au fur et à mesure pour participer au pilotage en partenariat avec l'État, le MTETM se donne bonne conscience en organisant en 2006 une série de « colloques » au sein des services du RST (SETRA, CERTU, CETMEF...) en invitant quelques élus.

À refuser cette ouverture, ce partenariat, avec les collectivités, **le ministère prend délibérément le risque de réduire ses champs d'interventions scientifiques et techniques**, de se priver des moyens de financement d'innovation ou de recherche et ainsi de perdre en compétences. Et ce ne sont pas les malheureux 10 000 km de RRN qui suffisent à conserver une activité du RST (CETE et Labos en particuliers : a fortiori avec un transfert de leurs moyens et compétences vers les DIR) physiquement implantée sur le réseau routier dans son ensemble.

**L'annonce de la suppression du séniorat**, sans qu'il soit remplacé par un autre dispositif de valorisation des carrières à spécialités, ne fait que confirmer nos craintes et l'audit "Copé" en cours viendra se charger d'une **nouvelle coupe sombre, au grand jour, dans les effectifs du RST**.

Dans le contexte actuel où l'objectif unique des dirigeants de l'État est la réduction des moyens et des effectifs (c'est le cahier des charges des audits criminels "Copé", c'est le sens même de la circulaire du 2 janvier 2006 sur l'avenir des services déconcentrés de l'État), nous n'accepterons pas que l'administration fasse **des choix sacrificiels en termes de suppression d'ETP**.

Quelle qu'en soit sa rédaction et sa conclusion, l'audit sur le RST aura un impact désastreux en termes de suppression d'ETP dans les CETE et Labos en particulier dans le cadre d'un budget 2007 d'ores et déjà annoncé comme l'un des plus réducteurs qu'ait connu l'Équipement !

Il faut que le Ministre refuse de donner suite aux orientations actuelles visant à répercuter la réduction des effectifs de son ministère sur l'unique RST, et défende un maintien des ETP pour un ministère qui subit déjà les effets de la décentralisation.

Le SNITPECT dénonce l'absence de projet d'avenir pour le MTETM, l'absence de sens dans une période qui nécessite plus que jamais **une stratégie lisible pour le service public de l'Équipement**, et dénonce l'absence d'ambition du Ministre pour son ministère, tant en matière de stratégie du RST que d'ouverture aux collectivités locales (RST, écoles, formation).

Dans ce flou généralisé où les réformes s'entrechoquent sans cohérence ni vision globale, et où même l'avenir dans le domaine des routes pose question, **nous en appelons à nouveau au Ministre afin qu'il**

**s'exprime enfin** sur la stratégie et le positionnement du MTETM, traçant un **avenir ambitieux pour l'Équipement et ses services**, faisant toute sa place à **une ingénierie publique dont l'ensemble des composantes seraient au service de l'ensemble de LA collectivité publique** (Etat, collectivités territoriales), selon une traduction législative ou réglementaire d'une ingénierie publique de partenariat placée, au même titre que le réseau scientifique et technique, **sous le pilotage unique d'un véritable SGPA.**

En mai 2006, la FEETS-FO a relayé nos attentes et inquiétudes et a demandé une audience au Ministre sur tous ces sujets. Le secrétaire général de la CGT-FO a fait connaître le soutien de la confédération à notre combat en faveur de l'avenir de l'Équipement et du RST et a lui-même demandé audience au Ministre de l'Équipement puis a accompagné la délégation de la FEETS-FO pour rencontrer le Ministre. Nous nous en félicitons, mais faudra-t-il désormais l'intervention du SG de FO lui-même pour que le Ministre de l'Équipement nous reçoive et s'exprime enfin ?!

Et cet audit criminel "Copé" inquiète également les ingénieurs territoriaux avec lesquels nous avons pris position dès 2005 en ce qui concerne l'avenir et les évolutions nécessaires du RST.

**Les bureaux nationaux du SNITPECT et de l'AITF se sont réunis le 2 mai 2006.** Un programme d'actions communes a été mis au point, actions pouvant être opérationnelles très rapidement si la concertation concernant la réforme statutaire du corps des ITPE et du cadre d'emploi des IT n'est pas engagée d'ici l'été 2006.

Nous l'avons rappelé lors de notre entrevue au cabinet du Ministre le 15 mai 2006.

Que le statut 2006 aboutisse favorablement (approbation lors du CTPM du 11 mai 2006) ou encore que la concertation relative à la constitution d'une note d'orientation stratégique sur la gestion du corps des ITPE (prévue début 2007) se déroule de façon constructive et selon un calendrier soutenu, ne suffisent pas à donner toutes les garanties nécessaires pour l'avenir des ingénieurs des TPE. Le fait que tous les éléments constitutifs du statut 2005 ne soient toujours pas en place, un an après, le démontre !

Le ministère peut bien produire des circulaires et directives rassurantes sur le maintien « probable » des garanties et des droits des agents de l'Etat transférés aux CG, seuls des textes statutaires et réglementaires (décret ISS à traduire au niveau de la FPT) les assureront.

Nous exigeons de l'administration l'ouverture immédiate de la concertation dans l'objectif d'aboutir à **la signature d'un décret statutaire à trois niveaux de grades avant la mise en œuvre effective des transferts.**

Les ingénieurs des TPE attendent, avec vigilance et détermination, des avancées concrètes et rapides dont les conséquences **détermineront les positions individuelles des ITPE et collectives du corps durant les évolutions majeures à venir.**

Le 15 mai, nos interlocuteurs nous ont informés que le ministre de l'Équipement n'était pas légitime à relancer le dossier statutaire tant que la DGCL n'ouvrait pas celui du cadre d'emploi d'ingénieur territorial ! Tout juste si une réunion avec la DGPA pouvait-elle être envisagée pour faire état des problèmes spécifiques au corps des ITPE générés par la pseudo homologie prévue par les textes statutaires actuels. **Un recul intolérable en comparaison des ouvertures affichées par les ministres à l'été 2005.**

Depuis, lors de la CAP du 6 juin 2006, nous avons su obtenir une ouverture de la concertation statutaire. Une première réunion est programmée le 22 juin 2006, conformément à l'engagement du Ministre pris auprès de la délégation des ITPE de la région Rhône-Alpes qui l'attendait lors de sa visite à l'ENTPE le 2 juin 2006.

Nous attendons maintenant du Ministre des actes concrets pour confirmer clairement à son administration que le chantier statutaire du corps des ITPE est réouvert. Il n'est nul besoin d'un aval préalable du ministre de la Fonction Publique, au titre d'une soi-disant « solidarité gouvernementale » (terme prêtant vraiment à sourire dans le contexte actuel...) !

Chaque Ingénieur des TPE **doit se tenir prêt à entrer rapidement en action, avec les ingénieurs territoriaux**, et à agir avec fermeté pour obtenir ces avancées statutaires. C'est ce qui a été indiqué au Ministre, en visite à l'ENTPE le 2 juin 2006, par **une délégation d'une vingtaine ITPE en postes à Lyon ou dans la région Rhône-Alpes.**

Leur mobilisation, forte et déterminée, fut l'expression de l'inquiétude grandissante dans le corps, face à un avenir exécrationnel pour le service public de l'Etat, du fait de l'absence d'ambition pour le MTETM attaqué de

toutes parts, devant l'insulte faite à l'encontre de leur légitime et indispensable réforme statutaire et dans un contexte où **plus d'un ITPE sur deux contraint à un changement d'affectation indique faire une mutation forcée par dépit !** Quel management du changement ! Quelle réussite pour la motivation des cadres techniques de l'Equipement ! Et, à nouveau, quelle lecture en faire pour l'avenir...

Malheureusement la présence du Ministre à l'école des ITPE n'a rien apporté de concret, celui-ci en restant au stade des discours de bonnes intentions.

Pourtant, dans le même ordre de priorités que le RST et la réforme statutaire, nous lui avons rappelé, ainsi qu'à son cabinet et à son administration, notre exigence d'un arbitrage interministériel rapide, au bon niveau, et une forte implication de sa part afin que ses engagements concernant le statut d'EPSCP de l'Ecole Lyonnaise de son ministère soient respectés pour **aboutir à la publication d'un décret durant l'été 2006 et une mise en œuvre effective au 1<sup>er</sup> janvier 2007.**

Le Ministre s'y est engagé à l'ENTPE le 2 juin 2006, mais le décret reste, à ce jour, au stade de projet prioritaire.

Nous exigeons aussi du ministère **l'aboutissement immédiat du projet de convention entre l'ENTPE et le CNFPT**, comme indiqué par le ministre de l'Equipement aux journées du RST en septembre 2005. Pour l'ENTPE comme pour le corps en général, un statut sans débouché ni perspective, ne sert à rien !

La volonté exprimée conjointement déjà en 2005 par le ministre de l'Equipement et celui délégué aux collectivités locales, de créer une filière de formation commune pour les ingénieurs susceptibles d'intervenir pour l'Etat et les collectivités territoriales **doit se concrétiser en 2006 par des actes** en faveur de l'ENTPE, en lien avec le CNFPT.

Tous les ingénieurs des TPE attendent du Ministre qu'il respecte, là encore, la parole donnée en 2005, reprise le 2 juin 2006, et engage une démarche volontariste sur ce sujet au lieu d'attendre que l'initiative vienne de la FPT.

Après ce rendez-vous en demi-teinte du 2 juin 2006, les ITPE attendent du Ministre qu'il se déplace à nouveau à l'ENTPE durant l'été 2006 pour **officialiser ces deux points** (statut d'EPSCP et convention ENTPE/CNFPT).

Avenir du RST, de l'Ingénierie Publique et, au-delà, du service public de l'Equipement, statut inter-fonctions publiques à trois niveaux de grade, ENTPE : autant de sujets d'avenir dont l'évolution demeure alarmante, autant de raisons de réagir, d'agir fortement et fermement !

A la suite de la commission exécutive des 8 et 9 juin 2006, nous saurons, tous ensemble, tirer les enseignements de cette situation et, en lien avec l'AITF, décider des actions qui s'imposent, d'une façon plus que jamais résolue et déterminée.

A chacun de s'y préparer sans attendre, **dans un printemps 2006 qui ressemble à s'y méprendre au printemps 2004...**

**Pascal PAVAGEAU,**  
*Secrétaire Général*

